

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

DE

LA TRINITE

2007 - 2009

ENTRE :

- l'ETAT représenté par M. Dominique VIAN, Préfet du département des Alpes-Maritimes, délégué de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances
- la commune de LA TRINITE, représentée par M. Jean Louis SCOFFIE, Maire de LA TRINITE,
- la communauté d'agglomération Côte d'Azur, représentée par son Président, M. Jacques PEYRAT,
- la Région Provence Alpes Côte d'Azur, représentée par son Président, M. Michel VAUZELLE,
- le Département des Alpes-Maritimes, représenté par son Président, M. Christian ESTROSI, Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-Mer,
- la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, représentée par M. Jean-Pierre SOUREILLAT, Directeur Général habilité à signer le présent contrat en application de l'article L 122-1 du code de la Sécurité Sociale, conformément à son adoption par le Conseil d'Administration régulièrement réuni le 3 avril 2007 sous la présidence de Mme Danièle DESENS,

SOMMAIRE

Préambule	p. 4
I - Projet Urbain de Cohésion Sociale	
A/ analyse de la situation urbaine et sociale de la commune	p.7
B/ le portrait des quartiers	p.11
II - Champs d'intervention prioritaires	
A/ Le diagnostic territorial	p.15
B/ la stratégie d'intervention	p.21
III - Phase transitoire	p.23
IV - Modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation	p.23
V - Engagements financiers prévisionnels 2007-2009	p.26

Annexes

- Périmètres des territoires prioritaires
- Convention du 18 avril 2006 entre l'Etat et la Caisse des Ecoles de la Ville de La Trinité relative à la mise en œuvre du programme de réussite éducative 2005-2009 et des avenants n°1 du 23 novembre 2006 à cette convention
- Convention du Contrat Educatif Local
- Tableau de présentation de la gouvernance et échéancier de sa mise en œuvre
- Règlement financier de la Région
- Délibération du Conseil Régional du 30 mars 2007
- Délibération du Conseil Général du 18 décembre 2006
- Délibération du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes du 3 avril 2007

PREAMBULE

Le contrat urbain de cohésion sociale est le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires.

D'une durée de trois ans, reconductible une fois, il s'appuie sur certains principes fondateurs de la politique de la ville ainsi réaffirmés : identification des territoires prioritaires, élaboration du projet à l'échelle pertinente, mobilisation des politiques de droit commun, ingénierie dédiée.

En outre, le contrat prend en compte les éléments suivants :

- hiérarchisation des quartiers concernés selon leur niveau de difficultés socio-économiques ;
- modulation des crédits spécifiques de la politique de la ville en fonction de la situation des territoires au regard du degré de difficultés de ceux-ci nécessitant une plus ou moins grande mobilisation des moyens relevant de la solidarité nationale et de la politique de la ville en corrélation notamment avec la situation financière de la commune ;
- adossement des objectifs définis à des indicateurs ;
- intervention de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) en tant qu'opérateur de la politique de la ville.

Dans ces conditions, le contrat urbain de cohésion sociale est le document stratégique, élaboré par les partenaires signataires, définissant le projet urbain et social qu'ils s'engagent à mettre en œuvre pour réduire les écarts de développement entre les territoires prioritaires et leur environnement.

S'appuyant sur les éléments de l'évaluation du contrat de ville et se fondant sur l'articulation des politiques communales et d'agglomération, il vise à une meilleure intégration de ces territoires dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération dans lesquelles ils se trouvent.

Il doit permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers et favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même collectivité.

Ce contrat prend en compte tant les politiques structurelles développées à l'échelle communale et/ou intercommunale influant sur la situation des quartiers (emploi, développement économique, transport, habitat et peuplement, politique éducative et culturelle, santé, insertion sociale, prévention, citoyenneté) que les actions conduites au sein même de ces quartiers pour améliorer le cadre de vie ou la situation individuelle des habitants.

Il intègre et met en cohérence l'ensemble des dispositifs existants sur les territoires concernés et concourant aux objectifs prioritaires fixés, quelle que soit leur échelle d'intervention : Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan Local d'Insertion par l'Economie (PLIE), Equipe de Réussite Educative (ERE), Contrat Educatif Local (CEL), Ecole Ouverte, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Contrat Local de Sécurité (CLS), Ville Vie Vacances (VVV), Contrat Enfance Jeunesse....

A ce propos, il convient de noter que le fait d'habiter dans un quartier relevant de la politique de la ville est bien souvent un facteur de discriminations qui induit une rupture dans l'égalité de traitement. Les habitants de ces quartiers sont souvent fragilisés socialement et économiquement et sont plus particulièrement confrontés aux pratiques discriminatoires, notamment dans l'accès à l'emploi et au logement.

Le CUCS mettra en œuvre des actions d'intégration (apprentissage du français, informations socio-juridiques, accès à la citoyenneté, etc...).

Il soutiendra, dans chacun de ses axes stratégiques, les projets visant à la connaissance et à la prévention des phénomènes discriminatoires.

Un accent particulier sera mis sur la qualification des acteurs locaux.

Le document du C.U.C.S. comporte trois parties principales :

1. Une définition du projet urbain de cohésion sociale
2. Les champs d'intervention prioritaires
3. Les modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation.

Le contrat portera prioritairement sur les cinq axes suivants :

- l'habitat et le cadre de vie,
- l'accès à l'emploi et le développement économique,
- la réussite éducative,
- la santé,
- la prévention et la citoyenneté.

Enfin, les éléments suivants seront développés :

- un programme de gestion urbaine de proximité ;
- une priorité donnée à l'engagement des crédits de droit commun et un meilleur ciblage des crédits spécifiques de la politique de la ville ;

En effet, dans le cadre du CUCS, il s'agit d'élaborer les orientations et les priorités que doivent se donner la politique de la ville, étant précisé que les moyens de droit commun doivent être mobilisés prioritairement sur les quartiers relevant de la géographie de la politique de la ville.

Les crédits spécifiques de la politique de la ville seront engagés en complément des moyens de droit commun, soit pour renforcer celui-ci afin de tenir compte des spécificités de ces territoires, soit pour expérimenter des actions innovantes.

A ce titre, il est nécessaire que la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) soit clairement orientée vers des actions destinées directement ou indirectement à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires.

- un suivi et une évaluation des programmes d'actions.

En ce qui concerne la vie associative, l'implication des associations dans la mise en œuvre de la politique de la ville au titre du contrat de ville 2001-2006 a été effective et globalement positive.

Le développement de ces associations, le partenariat pouvant être développé entre elles, leur répartition géographique et leur maillage social sont autant de facteurs qui seront favorisés. En effet, nombre d'associations constituent une force de propositions et un point d'appui pour les initiatives locales.

En tout état de cause, il s'agira de développer une logique de projets et d'aider à leur élaboration et à la construction d'une véritable programmation stratégique liée au contrat urbain de cohésion sociale, tout en apportant parallèlement un soutien à l'initiative.

Pour ce faire, il y aura lieu de distinguer :

- des actions structurantes menées par des acteurs de référence du territoire, avec lesquels pourra être signée une convention pluriannuelle ;
- des actions ponctuelles.

Enfin, la participation des habitants devra être favorisée, au travers, éventuellement, d'une charte locale formalisant cette démarche et en fixant le cadre sur la durée du CUCS.

Elle énoncera les principes généraux pour associer les différents acteurs concernés, contiendra les modalités d'information préalable des divers partenaires et précisera les règles organisant la coopération, le rôle et les prérogatives de chacun.

Elle indiquera, également, les modalités d'association à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat.

Cette charte pourra être annexée au contrat.

Le CUCS de La Trinité interviendra sur deux territoires nécessitant une mobilisation des moyens spécifiques au-delà des moyens de droit commun

- Quartier des Hautes Vignes
- Quartier des Hauts de La Trinité.

L'Etat (ACSE), la Ville de La Trinité, la Région Provence Alpes-Côte d'Azur conformément à sa délibération du 30 mars 2007, le Département des Alpes-Maritimes conformément à sa délibération du 18 décembre 2006, la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur et la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes conformément à sa délibération du Conseil d'Administration du 3 avril 2007 sont les partenaires signataires du CUCS de La Trinité.

I - LE PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE

A/ l'analyse de la situation urbaine et sociale de la commune

Située immédiatement en limite de la commune de Nice (Nord Est), la commune de la Trinité compte 10 046 habitants au RGP 1999 ; associée au contrat de ville intercommunal de Nice 2001-2006, ce contrat était sa première démarche politique de la ville .

Elle se caractérise par un territoire relativement étroit (1490 hectares) et très hétéroclite.

▣ Population

La Commune compte 10 046 habitants (RGP 1999)

On constate tout d'abord que la structure par âge est assez équilibrée, que le rythme de croissance de la population diminue depuis 1999 et que la population trinitaire vieillit.

0-18 ans : 2516 ; 25% de la population trinitaire

20-39 ans : 2633 ; 26% de la population a entre 20 et 39 ans

40-59 ans : 2807 ; 27,94% de la population

60-74 ans: 1322 ; 13,16%

+ 75 ans : 618 ; 6,15% a 80 ans et plus.

▣ Le parc de logements

On dénombre 3980 logements, dont 3857 résidences principales.

Le nombre de logements sociaux est de 626, ainsi le taux de logements sociaux est égal à 16,23%

On compte 5 bailleurs sociaux sur la Commune, dont 2 très importants possédant respectivement 236 logements (OPAC Côte d'Azur Habitat) et 277 logements (SUD HABITAT)

Les deux quartiers des Hauts de La Trinité et des Hautes Vignes regroupent 213 logements de l'OPAC Côte d'Azur Habitat. Les résidences ont été réhabilitées en 2006 (parties privatives/communes/extérieures).

▣ Activité-Chômage

La population active est de 4128 personnes.

Le taux de chômage communal est d'environ 7%

304 demandeurs d'emploi inscrits en 2006 à l'ANPE (juin 2006)

dont 253 demandeurs d'emploi de catégorie 1

près de 25, du quartier des Hautes Vignes soit environ 9%

et près de 15 du quartier des Hauts de la Trinité soit environ 5%

Les femmes sont un peu plus nombreuses.

Près de 7% des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis plus de 2 ans.

Les moins de 25 ans représentent près de 18% des demandeurs d'emploi de catégorie 1 ; les plus de 50 ans représentant près de 14%

▢ Aide sociale

8 travailleurs sociaux du Département interviennent sur la Commune (permanences en centre ville)

Les principaux problèmes et demandes traités concernent le logement, les problèmes financiers et éducatifs.

Au mois de novembre 2006, il y avait 215 usagers en file active sur le secteur et 57 allocataire principaux du RMI auxquels il faut ajouter les ayants droits (source CG 12/06)

1 Centre Communal d'Action Sociale (15 personnes)

Nombre d'allocataires (bénéficiaires) : 1411. (source CAF août 2006).

Nombre de ménages et répartition par structure familiale (en %) :	Nombre	Proportion
Ménages	1092	100%
Couples	725	66%
Monoparentaux	336	31%
Bénéficiaires de l'API	31	2,84%

% allocataires avec enfants (familles) parmi l'ensemble des locataires : 70.80%

% familles allocataires nombreuses parmi les allocataires avec enfants : 20.52%

%familles monoparentales avec 3 enfants ou + parmi les allocataires isolés : 13.99%

▢ Transports

- La commune et ses différents quartiers sont desservis par plusieurs lignes de bus du réseau «Ligne d'Azur» (le réseau de transport de la Communauté d'Agglomération créé en janvier 2005)

3 lignes (n°6, 85 et 86) plus dans les zones de faible demande des lignes de transport à la demande ont été mises en place (Créabus 88)

- il existe une gare SNCF en centre ville ; une ligne desservant Nice-Breil avec un aller et un retour aux heures de pointe dans chaque direction, matin et soir .

- le projet de ligne 1 du futur tramway de la Communauté d'Agglomération doit desservir le quartier de l'Ariane jusqu'aux portes de la Trinité. La Commune a organisé son développement en intégrant l'arrivée du tramway.

▣ Population scolaire

Le public de 3 à 6 ans se répartit de la manière suivante (chiffres 2006/07):

350 enfants dans les 5 écoles maternelles

622 enfants dans les 5 écoles élémentaires

551 dans l'unique collège de la commune.

Si les effectifs maternels et primaires restent relativement stables on constate une augmentation de nombre de collégiens (2003 =520 ; 2005=543)

La commune est divisée en 5 secteurs scolaires : 2 répondent aux besoins du centre ville et 3 aux quartiers excentrés.

Les enfants du quartier des Hautes Vignes sont accueillis dans les écoles du Centre ville (Groupes scolaires Asso + Lepeltier)

Les enfants du quartier des Hauts de la Trinité sont accueillis à l'école Denis Delahaye.

Les enfants sont ainsi répartis de manière à favoriser leur intégration dans les écoles et éviter de concentrer les difficultés.

Aujourd'hui des difficultés sont rencontrées au sein des établissements scolaires qui accueillent les enfants des HLM de la Gare, du Negron et des Hautes Vignes mais c'est principalement aux abords du collège que des faits délictueux sont constatés.

Une Maison de l'Enfance est implantée sur la Commune, c'est une structure dédiée à l'accueil des enfants en difficulté, placés en dehors de leurs familles par les services sociaux. Elle accueille une vingtaine d'enfants qui sont répartis dans 3 écoles de la Commune.

A partir de 5/6 enfants placés dans un même établissement scolaire on a pu constater des difficultés (encadrement nécessaire insuffisant, difficultés d'intégration...)

▣ Structures, équipements

Equipements sportifs

Complexe sportif municipal - centre ville

Stade municipal - Le Rostit- quartier Hauts de la Trinité

Stade municipal - La Plana- quartier La Plana

Site d'escalade - quartier Hautes Vignes

Associations sportives - 21 associations- 21 activités

Associations de danse - 7 associations- 6 activités

Equipements culturels

Médiathèque - Centre ville

Ecole de musique municipale - Centre Ville

Associations culturelles -7 associations -6 activités

Equipements petite enfance

Halte-garderie « La Galipette » (0-5 ans) -quartier Cité du Soleil (capacité : 20 places TP)
Crèche familiale (44 enfants)

▣ **Délinquance, sécurité et prévention**

- zone de compétence Gendarmerie : 1 brigade territoriale implantée sur la Commune composée de 24 militaires.
- 1 service de police municipale composée de 10 personnes
- 1 équipe de prévention spécialisée, relevant du département, composée de 3 éducateurs depuis juillet 2002.

▣ **Les commerces**

- Présence d'un centre commercial avec un hypermarché en centre ville plus de nombreux commerces de proximité et de services
- Aucun commerce dans les quartiers prioritaires.

B/ le portrait des quartiers

Quartier des Hauts de la Trinité

1. diagnostic urbain

Ce quartier est localisé à environ 1,5 km du centre ville, sur une colline assez pentue sur les hauteurs au dessus de la Commune, adossé au tunnel de l'autoroute A8.

Les 516 habitants représentent près de 37% de la population des locataires de la commune.

Les groupes d'immeubles sont répartis en 14 bâtiments dont les constructions datent de 1956 et 1984.

On compte 129 logements (102+27) soit 22,75% de logements sociaux de la commune.

La répartition des logements se fait essentiellement entre des F3 et des F4.

Il convient de noter la présence d' une petite copropriété de 3 bâtiments (21 logements) enclavée au milieu de ce groupe d'immeubles HLM.

Il n'y a pas de délimitation claire entre les espaces publics et privés.

La réhabilitation a porté sur l'ensemble des logements, les parties communes et extérieures (prenant en compte les travaux réalisés antérieurement sur ces ensembles au titre de la maintenance du patrimoine).

La desserte se fait par trois accès véhicules et certains bâtiments ne sont pas accessibles aux véhicules, uniquement par des circulations piétons comportant des emmarchements.

Les places de parkings sont insuffisantes pour le nombre de logements, de plus celles des locataires se mélangent avec celles de la copropriété.

Il existe 3 parkings souterrains d'une capacité de 116 places.

Les « espaces » jardins de détente et pour les enfants sont à l'abandon.

Pas d'équipements publics sur le quartier, ni écoles, lieux culturels ou services publics.

Depuis octobre 2006 un équipement sportif de proximité a été installé dans le quartier.

2. le fonctionnement du quartier

Ce quartier ne souffre pas d'une image négative, mais est excentré et isolé, sans commerces ni activités, il s'apparente à une « cité dortoir ».

Les habitants sont mobilisés et impliqués dans la vie de leur quartier mais essentiellement en fonction de leur statut.

Ainsi les locataires parlent en leur nom et les copropriétaires également.

La communication entre les deux groupes d'habitants est pratiquement rompue.

Paradoxalement on constate que la copropriété arrive plus facilement à se faire entendre que les locataires (21 logements contre 129).

Les données pour analyser l'occupation sociale des quartiers sont peu nombreuses, les éléments les plus récents et les plus complets sont ceux des résultats de l'enquête d'occupation sociale réalisée en 2006 par le bailleur.

D'après ces éléments on constate tout d'abord que moins de la moitié des ménages a répondu à l'enquête sur le quartier des Hautes Vignes alors que ce taux s'élève à 84% pour les Hauts de la Trinité.

Au niveau de la composition familiale, on constate qu'il y a plus de personnes seules sur les Hauts de la Trinité, mais également plus de familles monoparentales avec enfants.

Les taux des couples sans enfant sont pratiquement égaux.

Les taux des couples avec 1 ou 2 enfants sont de 22% sur les Hauts de la Trinité et de 8% sur les Hautes Vignes.

Par contre les taux des couples avec 3 enfants ou plus sont de 8% sur les Hauts de la Trinité et de 46% sur les Hautes Vignes.

L'analyse des chiffres de l'âge des locataires en titre fait apparaître une population de résidents plutôt jeune (entre 25 et 60 ans). Les plus jeunes (- de 24 ans) se retrouveront plutôt sur les Hautes Vignes et les plus de 60 ans sur les Hauts de la Trinité.

En termes de ressources déclarées, les habitants des Hautes Vignes ont des ressources comprises entre 0 et 60% du plafond ; la répartition pour les Hauts de la Trinité se fait entre 0 et 100% du plafond.

On constate tout de même que 50% des locataires des Hautes Vignes sont en dessous des 20% (10% pour les Hauts de la Trinité) et que 40% se situent entre 20 et 40% du plafond pour les Hautes Vignes et 23% pour les Hauts de la Trinité.

Ces chiffres démontrent une grande précarisation des populations.

Les problèmes de fonctionnement de ce quartier sont :

- le problème du stationnement lié à la densité et peut être à une utilisation mal maîtrisée des parkings en sous/sol
- les problèmes de domanialité
- l'entretien et la maintenance des espaces publics/privés
- les problèmes d'entretien des espaces verts et plantés
- l'absence d'aires de convivialité (aires de jeux pour enfants, de détente...)
- l'absence de commerces
- les équipements et services publics (transport en commun, gestion des déchets et encombrants, actions des associations...)

Selon l'enquête réalisée par le bailleur social en septembre 2001, l'indice de satisfaction des locataires était de : 51% de satisfait à très satisfait et de 49% de pas du tout satisfait.

Sur ce quartier les enjeux forts seront :

- L'amélioration du stationnement et de la circulation**
- Le règlement de la question des espaces et de leur gestion**
- Le développement d'une vie sociale et de la communication entre les résidents**

Quartier des Hautes Vignes et de l'Adrech

1. diagnostic urbain

Ce quartier est localisé à environ 1 km du centre ville, sur une colline peu ensoleillée et humide.

Les 336 habitants représentent près de 26% de la population des locataires de la commune.

Les logements sont répartis en 2 résidences, l'Adrech (52 logements en 4 bâtiments) et La Vigne Haute (32 logements en 3 bâtiments), dont les constructions datent de 1966 et 1982.

84 logements (32+52) soit près de 14, 8% logements HLM.

Ici également la répartition des logements se fait essentiellement entre des F3 et des F4.

Concernant les travaux de réhabilitation sur les logements, seuls 48 logements des 52 de la résidence de l'Adrech ont été réhabilités ; l'état de délabrement des 4 logements restants étant tel que toute intervention aurait été illusoire.

Sur la résidence de la Vigne Haute, pour les travaux intérieurs, 28 logements sur 32 ont été traités.

Il est desservi par une seule voie intérieure privée et certains bâtiments ne sont pas accessibles aux véhicules.

Les zones de parkings étaient très insuffisantes, en surface il existait 60 places pour 84 logements ; de plus il était constaté un stationnement sauvage très important et les véhicules se garent devant les immeubles. Il a également été constaté plusieurs véhicules ventouses et certains emplacements qui servent de stockage.

Il faut préciser également qu'il n'existe aucun stationnement en sous-sol ; seulement 3 box fermés.

En février 2007, une opération de matérialisation d'emplacements de parkings a été réalisée par le bailleur, en collaboration étroite avec les services de la Ville.

Ce sont ainsi 77 emplacements de parkings extérieurs et 1 emplacement handicapé, qui ont été créés sur le quartier. Le maximum réalisable pour satisfaire l'offre de 1 place de stationnement par logement compte tenu de la contrainte inextricable du foncier disponible.

Les espaces verts sont très pauvres et mal entretenus ; certains talus à l'arrière des bâtiments sont particulièrement raides et peuvent être dangereux.

Les «espaces» jardins de détente et pour les enfants sont à l'abandon.

Pas d'équipements publics sur le quartier, ni écoles, lieux culturels ou services publics.

Depuis octobre 2006 un équipement sportif de proximité a été installé dans le quartier.

2. le fonctionnement du quartier

Ce quartier, relativement petit, souffre d'une image négative difficile à supprimer. Egalement excentré et sans commerces, il est moins isolé que le quartier des Hauts de la Trinité.

En effet plusieurs activités sont mises en œuvre sur ce site contribuant à créer une vie sociale.

Il existe une activité d'aide aux devoirs, d'alphabétisation pour adultes, un espace d'activités pour les jeunes.

Paradoxalement cette offre d'activités sur le quartier peut être à l'origine d'une attitude de repli, certaines familles attendant encore plus et pouvant refuser le mélange avec les habitants d'autres quartiers de la commune.

Néanmoins cette situation évolue avec l'arrivée de nouveaux locataires et les efforts de certains habitants (essentiellement des femmes) qui participent à des manifestations organisées par la Ville (ex : Téléthon).

Il existe également une association de locataires sur ce quartier, mais elle est peu représentative et semble démotivée.

Il faut également constater que ce quartier regroupe plusieurs familles d'origines diverses.

Les données pour analyser l'occupation sociale des quartiers sont peu nombreuses, les éléments les plus récents et les plus complets sont ceux des résultats de l'enquête d'occupation sociale réalisée en 2006 par le bailleur.

Moins de la moitié des ménages a répondu à l'enquête sur le quartier des Hautes Vignes alors que ce taux s'élève à 84% pour les Hauts de la Trinité.

Le taux des couples avec 3 enfants ou plus est de 46% sur les Hautes Vignes.

L'analyse des chiffres de l'âge des locataires en titre fait apparaître une population plutôt jeune (entre 25 et 60 ans). Les plus jeunes (- de 24 ans) se retrouveront plutôt sur les Hautes Vignes et les plus de 60 ans sur les Hauts de la Trinité.

Les problèmes de fonctionnement de ce quartier sont :

- les problèmes de stationnement liés à l'insuffisance du foncier et à la densité de la population et des véhicules
- les problèmes de propreté, de gestion des déchets ménagers et des encombrants
- les problèmes d'entretien des espaces verts et plantés
- l'entretien et la maintenance des immeubles et équipements
- l'absence d'aires de convivialité (aires de jeux pour enfants, de détente...)

Selon l'enquête réalisée par le bailleur social en juillet 2002, l'indice de satisfaction des locataires était de 33% de satisfaits à très satisfaits et de 67 % de pas du tout satisfaits.

Sur ce quartier les enjeux forts seront :

- L'amélioration du stationnement et de la circulation
- L'amélioration de la propreté
- La tranquillisation du quartier

II - CHAMPS D'INTERVENTION PRIORITAIRES

Les territoires concernés par le contrat urbain de cohésion sociale sont les suivants :

Quartiers des Hautes Vignes et des Hauts de la Trinité, nécessitant une mobilisation des moyens spécifiques au-delà des moyens de droit commun

A/ Le diagnostic territorial

Habitat/GUP/Participation des habitants

✓ En juin 2004 a été conclue une convention de GUP bi-partite (Ville/Bailleur) qui a permis de mettre en œuvre la réhabilitation du bâti et la création de deux équipements sportifs de proximité.

Cette convention vise les quartiers des Hautes Vignes, les Hauts de La Trinité et les Sources. Elle porte sur l'entretien des espaces extérieurs (OM, encombrants, débroussaillage, éclairage, épaves...), le stationnement et la circulation mais également la vie associative et les services de proximité (micro-site, local destiné à l'accompagnement à la scolarité et à la fonction parentale sur le quartier des Hautes Vignes et le projet d'animation sociale du même quartier).

Elle porte également sur les travaux de réhabilitation (logements, parties communes, extérieures) des 4 sites.

Aujourd'hui, l'opération de réhabilitation étant terminée il serait souhaitable d'étudier la possibilité de faire évoluer le document contractuel liant la Commune et le Bailleur (champs et modalité d'intervention, partenaires...).

En effet, la situation depuis 2 ans a évolué et les attentes sont aujourd'hui plus clairement exprimées.

En termes d'adaptation des modalités de gestion des espaces, des services urbains, par manque d'expériences, de partenaires et de financements, les 2 signataires fonctionnent à moyens constants pour améliorer le quotidien des habitants de ces quartiers.

A l'exception notable du volet propreté de la voirie et entretien des espaces verts pour lequel la Commune et ses partenaires (État, Département, Région) ont mis en place un chantier d'insertion (accueil de détenus) visant à intégrer et renforcer l'équipe municipale en charge de ces travaux.

Les deux micro-sites des quartiers des Hautes Vignes et des Hauts de la Trinité ont été construits et livrés en octobre 2006.

✓ Deux locaux ont été mis à disposition pour les activités et associations au sein du quartier des Hautes Vignes.

Pas de locaux ni d'activités au sein du quartier des Hauts de la Trinité.

✓ Il existe peu d'association sur les quartiers, essentiellement des associations de locataires ou copropriétaires.

Ces derniers sont mobilisés mais peu informés, en demande de participation à la définition des projets.

Ainsi sur les quartiers des Hautes Vignes et de l'Adrech : l'Association de locataires «Graine d'Espoir»

Sur le quartier des Hauts de la Trinité : l'Association des locataires ARHTTS et le Conseil Syndical.

Sur le quartier des Sources : l'Association des locataires «Les Sources»

✓ Un projet d'animation sociale est mené sur le quartier des Hautes Vignes en collaboration avec la CAF, l'équipe de prévention spécialisée ADS, la Ville et les associations «Graine d'Espoir» et «AL QALAM».

Les habitants du quartier se sont investis dans la rédaction d'une «Charte de l'Habitant» et dans des actions plus concrètes (ex : nettoyage du quartier par les habitants, goûter...).

Jeunesse/Loisirs/soutien à la fonction parentale

✓ Plusieurs actions de soutien à la parentalité, d'intégration par la lecture ou le sport afin de faciliter l'accès aux jeunes et à leurs familles aux équipements communaux situés en centre-ville (transport, amplitude horaire, ateliers spécifiques) ont été mises en places et pérennisées par la politique de la ville

✓ Un Contrat Educatif Local a été conclu pour la période 2003-2006. Reconduit pour 2007-2009, il devra être ré-orienté en direction des adolescents.

La coordination est assurée par le Service municipal de l'Education.

✓ La Commune de La Trinité a intégré la structure intercommunale du SIVOM Val de Banquière en 2004 dans la perspective de lui confier la gestion et le développement du secteur petite enfance.

Il existait un Contrat Temps Libre communal jusqu'en décembre 2005. Un nouveau Contrat Enfance Jeunesse, à l'échelle du SIVOM Val de Banquière a été signé au 1^{er} janvier 2006 pour une durée de 4 ans..

La coordination à l'échelle communale est assurée par le Service municipal des sports.

✓ Un Bureau Information Jeunesse installé en centre-ville a ouvert ses portes au début de l'année 2007.

✓ En 2004 la Municipalité avait souhaité mettre en place un Conseil Municipal des Enfants, pensé comme un dispositif original de concertation des élus avec la jeunesse, moyen privilégié de sensibilisation à la citoyenneté et à la prise de responsabilités.

Installé en mai 2004 il s'était réparti en 2 commissions, Environnement et Solidarité, se réunissant 1 fois par mois pour les commissions de travail et 1 fois par trimestre pour le Conseil Municipal. Ce projet stoppé en mars 2005 devrait être réactivé à la rentrée scolaire 2007/2008.

- ✓ Le service municipal Animation Jeunesse a créé une antenne sur le quartier des Hautes Vignes, un local est ouvert le mercredi après-midi pour les 8 -14 ans ; les lundis-jeudis de 18h à 20h pour les 18/25 ans. L'encadrement est assuré par les animateurs municipaux.
- ✓ Depuis août 2006 une convention de location entre le bailleur et la Ville est établie pour la mise à disposition d'un local situé au RDC d'un des bâtiments de la résidence de l'Adrech. Ce local sera destiné à l'accompagnement à la scolarité et à la fonction parentale (gestion assurée par le service municipal des Affaires Scolaires). Certains travaux restant à effectuer il n'est pas encore livré en février 2007.
- ✓ Démarrage depuis octobre 2006 d'une activité alphabétisation pour adultes menée par l'association AL QALAM (6 à 8 femmes pour l'instant) ainsi que des groupes de paroles ouverts à tous les habitants organisés au sein du local de l'association en centre ville.
- ✓ Le tissu associatif est assez riche sur la Commune (associations sportives, culturelles, artistiques) mais difficultés pour faire participer les habitants des 2 quartiers.
- ✓ Forte présence des partenaires tels que la Caf et l'équipe de prévention spécialisée (l'Association pour le Développement Social)
- ✓ Le développement social s'appuie beaucoup sur l'animation autour du sport, l'élément fédérateur pour l'instant est l'activité sportive en particulier le football, peu d'activités pour les filles, peu d'activités culturelles.

Prévention de la délinquance/Sécurité/Lutte contre les exclusions

Dans le cadre du CLSPD, de nombreuses actions ont été mises en place depuis 4 ans, pour exemples :

- ✓ Le chantier d'insertion, pour lequel la ville recrute dans le cadre d'un dispositif d'insertion des personnes détenues en fin de peine (entre 1 et 3 personnes) pour s'occuper des chantiers extérieurs sur le quartier (espaces verts, entretien voirie).
- ✓ L'action prévention par le sport, qui vise prioritairement les jeunes de 8 à 16 ans du quartier, qui propose de les accompagner voir des matchs et de les initier à plusieurs sports; en mettant en place un accompagnement social et éducatif (relais avec services et équipe prévention spécialisée)
- ✓ Il existe une structure dédiée à l'accueil et à l'hébergement d'urgence : accueil des détenus et femmes victimes de violences (3 appartements dont 1 à rénover)

✓ Mensuellement se tiennent les réunions de cellule de veille prévention et sécurité où se réunissent les élus, les services municipaux (PV, PM, Animation/Jeunesse), le Conseil Général, la prévention spécialisée, la gendarmerie, les représentants du Collège et un membre du Conseil des Seniors.

Un atout : une police municipale, police de proximité réactive , force de propositions, ayant la confiance de la population et des jeunes. Très bon partenariat avec la gendarmerie.

Analyse des statistiques de la délinquance locale pour les années 2004 et 2005

- délinquance en hausse de 2,5%
- augmentation des violences (+27%), vols sur la voie publique (+29%)
- augmentation des infractions commises contre la famille et l'enfant (+65%)
- forte augmentation du phénomène de violences des mineurs, délinquance de rue ou vols commis sur les abords immédiats du collège et/ou directement liés à cet établissement scolaire (5 interventions en 2005 ; 33 interventions pour les 6 premiers mois de l'année 2006)

Développement économique local/emploi et formation professionnelle

- ✓ Une Agence Locale pour l'Emploi ouverte sur la Commune depuis mars 2003
- ✓ La Commune dépend de la CLI 3 et de la CAMS de Saint André de la Roche
- ✓ Il n'existe pas de service municipal pour l'emploi mais un service de développement économique intégré dans le service municipal Aménagement et urbanisme
- ✓ Le Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Communautaire intervient sur la Commune depuis septembre 2004 ; animé par un référent présent 2j/semaine .
- ✓ La Mission Locale Communautaire intervient depuis janvier 2004; animée par 2 conseillers présents 2 jours par semaine.
- ✓ 1 Centre Communal d'Action Sociale (15 personnes : 1 AS + 3 personnels d'animation et administratif + 11 aide-ménagères)
- ✓ Livraison en 2006 de la Maison de la Solidarité , espace dédié à l'action sociale, à l'insertion et à l'emploi. La structure accueillera le PLIE et la Mission Locale communautaire, sous forme de permanences ainsi qu'un service social de proximité (CCAS) et un Bureau d'Information Jeunesse (BIJ). Implantée en centre ville pour des raisons d'accessibilité, elle a un rôle à jouer au niveau intercommunal puisqu'elle accueillera outre le public trinitaire, les populations des quartiers Est de la Ville de Nice et de la vallée du Paillon.

Bénéficiaires du PLIE

Octobre à décembre 2004 : 51 personnes orientées vers le PLIE dont 16 entrées (orientation : 2/51 par la CAMS, 49/51 par l'ANPE).

Année 2005 : 46 personnes orientées vers le PLIE dont 27 entrées (orientation : 10/46 par la CAMS, 4/46 par le CCAS, 26/46 par l'ANPE de la Trinité, 6/46 par autres (mairie...).

Année 2006 : 48 orientations dont 12 personnes entrées sur le PLIE (orientation : 28/48 par l'ANPE, CAMPS pour 10/48, CCAS pour 6/48 ; autres 4/48).

Les actions du PLIE : les personnes suivies ont bénéficié d'actions spécifiques : intervention d'un psychologue, ateliers de savoir être, cellule emploi, ateliers bureautique spécifique, ateliers découverte des métiers, Cellule Grands Chantiers, plate forme d'aide à la mobilité.

Financement d'abonnements mensuels aux bus Ligne d'Azur pour 5 personnes

Mise en place de démarches de proximité : les petits déjeuners entreprises, le Markethon.

Développement économique

Octobre 2006 : la décision a été prise de ne pas intégrer la Zone d'Activités Anatole France dans le périmètre d'extension de la Zone Franche Urbaine de l'Ariane (Nice)

Il s'agit de maintenir le potentiel existant en essayant de prévenir les défaillances des entreprises et de favoriser les installations de commerces et services de proximité en centre ville

Réussite éducative

✓ Dispositif Accompagnement à la scolarité (CLAS)

Ce dispositif existe depuis la rentrée scolaire 1998/1999, il s'adresse aux élèves du premier degré et aux collégiens. Il s'appuie sur la charte nationale de l'accompagnement scolaire et propose aux enfants une aide au travail scolaire, des activités culturelles, des ateliers d'initiation aux nouvelles technologies, des activités ludo-éducatives.

2 lieux d'accueil :

- un sur le quartier des Hautes Vignes (en moyenne 35 inscrits). Ouvert les lundis, mardis, jeudis vendredis de 16h30 à 18h45, en semaine scolaire, encadrés par 3 animateurs.
- «l'Ecole Buissonnière» en Centre ville, une centaine d'inscrits encadrés par des animateurs diplômés.

Le service proposé est gratuit pour les familles, financé via la politique de la ville avec les aides financières de la CAF, de l'ex Fasild, de l'Etat, du Département.

- Pas de structure similaire sur les Hauts de la Trinité, les enfants sont scolarisés dans une école à proximité de leur quartier où un système d'aide aux devoirs existe. Aussi seulement

6 enfants de ce quartier se rendent en centre ville pour bénéficier des offres de l'Ecole buissonnière.

✓ Programme de Réussite Educative (convention et avenant liant l'Etat et la Caisse des Ecoles de La Trinité joints en annexe) :

La commune est inscrite depuis l'année 2005 dans la démarche de Réussite Educative : l'équipe de réussite éducative est mise en place et le repérage des enfants, une quarantaine (majoritairement issus des secteurs) est en cours

Un coordonnateur ad hoc a été désigné (janvier 2007)

Il s'agira de développer l'approche individualisée des élèves les plus en difficulté afin de leur assurer une scolarité plus harmonieuse

Promouvoir l'accès et le rapprochement aux équipements culturels en faveur du public des quartiers (Médiathèque, Ecole de Musique...)

Favoriser le travail avec les associations de quartier.

✓ Les jardins pédagogiques :

2 parcelles de terrain sont mises à disposition d'une association afin de proposer des activités pour un groupe scolaire de la commune et au Collège.

Santé

✓ Existence d'un Centre Médico Sportif situé à proximité du stade de football municipal.

Il conviendra de le développer afin d'en faire un véritable espace dédié à la prévention et à la prise en charge (a minima faire une convention d'occupation ou de mise à disposition des locaux) mais également mieux informer sur son rôle et ses missions.

Renforcer le réseau des partenaires médicaux et sociaux et l'articulation avec les dispositifs existants (notamment le travail avec l'équipe de réussite éducative) le développement des actions du BIJ (RE, santé, citoyenneté)

✓ Il existe un poste de médiateur en santé publique porté par l'association Trinité Sport qui assure le fonctionnement du Centre Médico Sportif.

✓ Depuis 3 ans est mise en place une action de prévention de la toxicomanie et des conduites à risques dans le cadre du CLSPD.

Il s'agira sur la base de diagnostics de santé réactualisés de réfléchir et mettre en place de nouvelles actions «de santé» avec d'autres acteurs (associations sportives, prévention spécialisée, autres professionnels de santé : dentiste/diététicien/ophtalmo...) mais aussi se mobiliser lors de journées nationales ex : SIDA, tabac...

✓ Réfléchir à l'amélioration de l'accès aux soins, la coordination du réseau des intervenants (construire un réseau hôpital, association, mutuelle, médecin...), la mise en place de permanences d'information ou d'orientation ex : psychologues, associations/réseaux de soutien (femmes victimes de violences, cancer, tabac,.....)

B/ La stratégie d'intervention

L'objectif principal poursuivi par la Commune sur ces territoires reste la recherche d'unification en organisant les différents quartiers et prioritairement ceux accueillant du logement locatif social et en les articulant autour d'un centre ville lisible et équipé.

Quartier des Hautes Vignes et de l'Adrech :

Tranquilliser le quartier et soutenir le développement de la vie sociale .

Quartier de Hauts de la Trinité :

Développer une vie de quartier et améliorer la communication entre les résidents.

Les axes stratégiques d'intervention des trois prochaines années seront :

- Jeunesse/Loisirs/vie associative/soutien à la fonction parentale

- Faciliter et développer l'offre d'animation culturelle, sportive et artistique
- Créer des équipements structurants dans le quartier : jardins familiaux, aires de jeux.
- Développer et poursuivre les actions favorisant le lien « intergénérationnel »
- Développer la réflexion en matière de mobilisation, d'accueil et d'animation des adolescents
- Développer les actions de soutien à la fonction parentale.

- Prévention de la délinquance/Citoyenneté/Sécurité/

- Pérenniser les actions «Chantiers d'insertion», Aide aux femmes victimes de violences», «accueil des TIG»
- Rechercher l'inscription dans jeunes et adolescents dans les dispositif Ville Vie Vacances
- Promouvoir des actions relatives à la citoyenneté et aux conditions de son exercice

- Habitat/GUP/Participation des habitants

- Pérenniser les travaux de réhabilitation du parc locatif en mettant en place des actions lourdes dans le cadre de la GUP, pour lesquelles l'élargissement du partenariat institutionnel et le croisement des financements s'avèrent indispensables (services publics, voirie, éclairage, tranquillité, sécurité, développement vie associative...)
- Favoriser le développement du lien social entre les habitants sur les différents quartiers.
- Réfléchir à la question des déplacements afin de limiter le sentiment d'éloignement et d'exclusion des quartiers (ex : transports collectifs, doux...)

- ***Réussite éducative***

- Pleine mise en œuvre du dispositif de Réussite Educative
- Maintenir le dispositif d'accompagnement à la scolarité
- Soutenir la pleine mise en œuvre du Contrat Educatif Local

- ***Développement économique local/emploi et formation professionnelle***

- Renforcement du partenariat local, de l'animation territoriale et mise en place de projets spécifiques sur la zone.

D'autre part, en fonction des besoins identifiés et des demandes exprimées, des actions relatives à la santé pourront être mises en place transversalement à chacun des axes d'intervention.

- ***Intégration/Lutte contre les discriminations et égalité des chances***

Ce champ transversal sera mis en œuvre au travers des actions menées dans le cadre de l'ensemble des axes prioritaires au travers de projets portant sur :

- la formation des acteurs ;
- l'information et l'accès aux droits ;
- des actions opérationnelles et concrètes développées à partir du plan départemental de lutte contre les discriminations qui doit être mis en place avant la fin de l'année 2007, et dès à présent, avec un volet emploi déjà opérationnel ;
- la valorisation des bonnes pratiques à détecter sur le territoire communal dans les champs d'intervention des axes stratégiques.

III - PHASE TRANSITOIRE

Un programme pluriannuel d'actions doit être élaboré durant le premier semestre 2007. Celui-ci précisera, pour chaque action envisagée le ou les porteurs de projet, le public concerné, son coût estimatif et les financements prévisionnels.

Durant cette période et afin d'assurer la nécessaire continuité du financement d'actions importantes pour les habitants des quartiers, une programmation sera assurée.

Les actions présentées qui seront financées pour l'ensemble de l'année 2007 devront répondre aux critères suivants :

- relever d'un des cinq champs prioritaires du C.U.C.S. et/ou des axes intégration ainsi que la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances ;
- identifier très précisément les objectifs assignés à l'action pour laquelle le financement est sollicité, en identifiant dès le départ, les indicateurs de suivi.

Enfin, cette programmation se situant, dès à présent, dans les orientations du C.U.C.S., la reconduction des financements des actions subventionnées jusqu'à présent dans le cadre du contrat de ville 2001-2006 ne sera ni systématique, ni acquise.

Pour certaines de ces actions menées depuis un certain nombre d'années, le Comité de Pilotage qui examinera cette programmation liée à la phase transitoire, pourra ainsi soit arrêter les financements, ou, subventionner une partie seulement du projet proposé, ou enfin demander une réorientation de celui-ci, en fonction des champs d'intervention prioritaires définis au titre du C.U.C.S.

IV - MODALITES DE PILOTAGE, DE SUIVI ET D'EVALUATION

A - Pilotage

La mise en œuvre du contrat s'effectue sous la responsabilité conjointe du maire et du préfet, dans le cadre d'un système de pilotage associant les divers partenaires - président de la communauté d'agglomération, président du Conseil Régional, président du Conseil Général, président de la C.A.F.A.M. et privilégiant le débat stratégique.

Le pilotage est organisé au travers des différents niveaux suivants, conformément au tableau et à l'organigramme joints en annexes :

- **un niveau d'orientation et de suivi** : comité d'orientation et de suivi (C.O.S.) chargé du pilotage du dispositif d'observation des territoires relevant des C.U.C.S. mis en place dans le département des Alpes-Maritimes ;
 - **un niveau décisionnel** : comité de pilotage du C.U.C.S. de la commune de LA TRINITE
 - **un niveau technique** : comité technique local du C.U.C.S. de la commune de La Trinité;
- Dans le cadre de ces deux dernières instances (comité de pilotage et comité technique local, il est nécessaire de mobiliser à tous les niveaux les moyens de droit commun qui concourent, avec les moyens spécifiques du C.U.C.S., à la réalisation du projet de territoire. Les actions proposées dans le cadre de la programmation du C.U.C.S. doivent donc s'inscrire dans une stratégie globale à l'échelle des territoires relevant du C.U.C.S. de la commune et de l'agglomération. La présentation de ces actions au comité de pilotage doit être l'occasion de rendre lisible cette articulation.
- **un niveau technique** : comité technique inter C.U.C.S., intervenant sur les territoires relevant des C.U.C.S. mis en place dans le département ;
 - **un niveau opérationnel** : équipe opérationnelle en charge du C.U.C.S. de la commune de LA TRINITE

Un calendrier prévisionnel des diverses échéances de mise en œuvre du C.U.C.S. pour la période 2007-2009 est joint en annexe.

B - Suivi et Evaluation

L'évaluation des C.U.C.S. s'effectuera à deux niveaux :

- En ce qui concerne les actions structurantes, dont les porteurs pourront bénéficier éventuellement d'une convention pluriannuelle, celles-ci bénéficieront d'une évaluation annuelle effectuée à partir des objectifs fixés et des indicateurs de suivi arrêtés lors de l'élaboration du projet. Au vu de cette évaluation, examinée en fin d'année, les financements pourront être reconduits pour l'année suivante.
- S'agissant des territoires faisant l'objet sur le département d'un C.U.C.S., un dispositif d'observation est mis en place. Celui-ci permettra une observation en continu de ces territoires par rapport à la commune et/ou à l'agglomération auxquelles ils appartiennent. A ce titre, le département des Alpes-Maritimes est susceptible d'être retenu comme site pilote en matière d'évaluation en lien avec les niveaux national et régional dans le cadre de la mission d'évaluation nationale conduite par la Délégation Interministérielle à la Ville.

D'autre part, l'évolution de ces différents quartiers les uns par rapport aux autres sera également prise en compte par le dispositif d'observation des territoires relevant des CUCS mis en place dans le département.

A la fin de chaque année, un rapport préparé par le Comité technique inter CUCS sera examiné par le Comité d'orientation et de suivi chargé du pilotage du dispositif d'observation des territoires relevant des C.U.C.S.

Ce rapport sera élaboré à partir d'indicateurs de suivi de ces territoires, et des bilans établis par les équipes opérationnelles. Le C.O.S. pourra, commander à cette occasion des évaluations particulières sur des questions transversales à l'ensemble des C.U.C.S.

Les modes d'évaluation des actions structurantes seront mis au point à l'occasion de l'élaboration des programmes d'actions prévues durant le 1^{er} semestre 2007. La mise en place du dispositif d'observation des territoires est prévue pour le 4^{ème} trimestre 2007.

C - CONTROLE

Les actions financées dans le cadre du C.U.C.S. feront l'objet d'un contrôle au travers de deux dispositions :

- des réunions de suivi des actions seront organisées chaque année pour un certain nombre de porteurs de projet, avec les représentants des différents partenaires financiers du C.U.C.S. L'objectif est que chacune des structures financées dans le cadre du contrat puisse faire l'objet au moins d'une réunion de suivi durant la période 2007-2009.
- un programme d'analyse financière des comptes des associations a été mis en place dans un certain nombre de départements pilotes, dont les Alpes-Maritimes, sous l'égide de la Direction de la Comptabilité Publique.

Ce dispositif a vocation à s'intégrer dans une démarche générale de l'Etat en matière d'administration électronique, concernant le monde associatif. Il se déclinera en trois volets :

- la déclaration et le suivi des structures associatives avec le dispositif WALDEC ;
- la gestion des demandes de subventions avec le dispositif SUBV&NET ;
- la surveillance de la santé financière des structures avec le dispositif S.A.L.S.A.

Le dispositif S.A.L.S.A. (Système d'Analyse Logicielle de Suivi des Associations) suit pour l'instant une cinquantaine d'associations dans le département, dont une majorité intervient dans le cadre de la politique de la ville, au travers d'un outil informatique, d'un comité technique de suivi en appui d'un comité de pilotage.

Un certain nombre d'associations intervenant dans le C.U.C.S. de la commune de LA TRINITE seront donc prises en compte à ce titre. Leur liste sera annexée au programme d'actions.

V – ENGAGEMENTS FINANCIERS PREVISIONNELS 2007-2009

Le contrat urbain de cohésion sociale de La Trinité se traduira par la réalisation d'un programme d'actions pluriannuel. Ce programme précisera, pour chaque action envisagée, le ou les porteurs de projet, le quartier et le public concerné, le coût estimatif de l'action et son financement prévisionnel.

A titre indicatif, afin de mener à bien l'ensemble du projet, les engagements financiers prévisionnels de chacun des partenaires signataires du présent CUCS peuvent être estimés pour les trois ans (2007-2009) ainsi qu'il suit :

Crédits spécifiques de la politique de la ville

- Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE) :
356 000 Euros sous réserve de l'inscription des crédits correspondants par le Conseil d'Administration de l'ACSE, et hors crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, mobilisables par ailleurs.
- Ville de La Trinité : 525 000 Euros sous réserve de l'inscription des crédits correspondants par le conseil municipal.
- Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) : reconduction en 2007 des crédits de fonctionnement du CPER 2000-2006 sur la base annuelle soit 18 000 Euros.
Adoption en 2008-2009 d'un avenant tenant compte d'une intervention en investissement et de la mise en œuvre du programme régional en direction des agglomérations.
- Département des Alpes-Maritimes : 195 000 Euros sous réserve de l'inscription des crédits correspondants par l'assemblée départementale.

La Communauté d'Agglomération Côte d'Azur (CANCA) participera au CUCS dans le cadre de ses compétences, en recherchant la mobilisation et l'adaptation de ses outils internes au profit des priorités du présent contrat.

Les crédits spécifiques annuels seront précisés par les instances délibérantes de chaque partenaire dans le cadre des programmations annuelles.

Les moyens de droit commun engagés sur ces territoires prioritaires seront également précisés lors de l'examen des actions proposées dans le cadre des programmations du CUCS.

Ces financements seront engagés en fonction des priorités affichées dans le contrat, étant précisé que devront être mobilisés en priorité les moyens de droit commun, les crédits spécifiques de la politique de la ville venant en complément afin de renforcer certaines actions ou d'expérimenter de nouvelles formes d'interventions.

Il convient de noter que, pour l'Etat, il n'y a pas de possibilité de mobiliser des crédits spécifiques en investissement. En revanche, en matière de construction de logements et de réhabilitation, des moyens de droit commun pourront être valorisés. Bien entendu, rien n'empêche les autres partenaires signataires d'intervenir en investissement sur des enveloppes spécifiques.

ANNEXES

LE PERIMETRE DES TERRITOIRES PRIORITAIRES

LA CONVENTION DU 28 AVRIL 2006 ENTRE L'ETAT ET LA CAISSE DES
ECOLES RELATIVE AU DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE
L'AVENANT N°1 DU 23 NOVEMBRE 2006

LA CONVENTION DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL

LE TABLEAU DE PRESENTATION DE LA GOUVERNANCE DES CUCS DES ALPES-
MARITIMES ET L'ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE

LE REGLEMENT FINANCIER DE LA REGION

DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL DU 30 MARS 2007

DELIBERATION DU CONSEIL GENERAL DU 18 DECEMBRE 2006

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA C.A.F.A.M. DU 3 AVRIL 2007

<p>Pour l'Etat Le Préfet des Alpes-Maritimes Délégué de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances</p> <p>Dominique VIAN</p>	<p>Pour la ville de La Trinité, Le Maire de La Trinité</p> <p>Jean-Louis SCOFFIE</p>
<p>Pour la Communauté d'Agglomération Côte d'Azur Le Président,</p> <p>Jacques PEYRAT</p>	<p>Pour La Région Provence Alpes Côte d'Azur Le Président,</p> <p>Michel VAUZELLE</p>
<p>Pour le Département des Alpes-Maritimes Le Président,</p> <p>Christian ESTROSI</p>	<p>Pour la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes- Maritimes Le Directeur Général,</p> <p>Jean-Pierre SOUREILLAT</p>